

Burelle SA

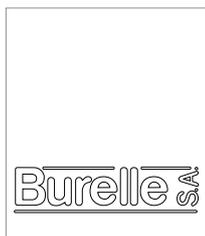
AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015

Cercle de l'Union à Lyon



Sommaire



- 3 Convocation
- 4 Comment participer à l'Assemblée Générale ?
- 5 Comment remplir le formulaire de participation ?
- 6 Le Conseil d'Administration
- 8 Présentation des administrateurs dont le renouvellement est proposé

- 12 Comptes consolidés
 - 12 Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2014
 - 15 Comptes consolidés
 - 20 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés
 - 22 Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Burelle SA

- 23 Comptes sociaux
 - 23 Exposé sommaire de la situation de la Société en 2014
 - 25 Bilan
 - 26 Compte de résultat
 - 27 Résultats financiers des cinq derniers exercices
 - 28 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels
 - 30 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
 - 32 Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise (13^e résolution)
 - 33 Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions
 - 35 Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015

Convocation

L' **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE** de la société BURELLE SA se tiendra au **Cercle de l'Union - 27 Place Bellecour - 69002 Lyon, le mercredi 3 juin 2015 à 11 heures**, (accueil à partir de 10 heures 30), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- Affectation du résultat et fixation du montant du dividende;
- Conventions et engagements réglementés (anciennes conventions s'étant poursuivies au cours de l'exercice);
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour opérer sur les actions de la Société;
- Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean Burelle;
- Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Laurent Burelle;
- Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Paul Henry Lemarié;
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Jean Burelle);
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Laurent Burelle);
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur (Mme Éliane Lemarié);
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur (M. Henri Moulard);

de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés;
- Mise en harmonie des statuts;
- Pouvoirs pour les formalités.

Pour faciliter le bon déroulement de la réunion, nous vous remercions de vous présenter muni de votre carte d'admission ou de votre attestation de participation (voir Comment participer à l'Assemblée Générale?)

Vous pourrez vous procurer le rapport annuel complet de l'exercice 2014 :

- soit sur internet (www.burelle.fr)
- soit sur simple demande par courrier en renvoyant la « Demande d'envoi de documents et renseignements » à l'adresse suivante : Burelle SA, Service des Actionnaires, 1, allée Pierre Burelle 92593 Levallois ou par téléphone en appelant le +33 (0) 1 40 87 65 00.

Comment participer à l'Assemblée Générale ?

Le droit de participer à l'Assemblée Générale, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, est subordonné à l'enregistrement comptable de vos actions à votre nom, deux jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée, soit le **1^{er} juin 2015**.

VOUS SOUHAITEZ ASSISTER À L'ASSEMBLÉE

Si vos actions sont inscrites au porteur :

Vous devez contacter votre intermédiaire financier afin qu'il puisse établir une **attestation de participation** constatant l'enregistrement comptable de vos titres.

Cette attestation devra :

- soit nous être adressée, **avec le formulaire de participation rempli, daté et signé**, sous l'**enveloppe T jointe à cet effet** ou par courrier à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 allée Pierre Burelle, 92593 Levallois cedex;
- soit nous être remise le jour de l'Assemblée.

Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Il vous suffit d'être inscrit en compte nominatif dans le registre des actionnaires de Burelle SA 2 jours ouvrés, zéro heure, heure de Paris, avant l'Assemblée, soit le **1^{er} juin 2015**, et de nous retourner **le formulaire de participation rempli, daté et signé** sous l'**enveloppe T jointe à cet effet** ou par courrier adressé à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 allée Pierre Burelle, 92593 Levallois cedex.

VOUS N'ASSISTEREZ PAS À L'ASSEMBLÉE

Vous pouvez participer au vote en remplissant **le formulaire de participation joint à cet effet** ou **disponible sur le site internet de Burelle SA (www.burelle.fr)** sous l'onglet « Espace Actionnaires - Assemblée Générale ».

Si vos actions sont inscrites au porteur :

Remplissez, datez et signez le formulaire de participation et adressez-le à votre intermédiaire financier. Celui-ci enverra **une attestation de participation**, accompagnée de votre **formulaire de participation rempli, daté et signé**, à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 rue du Parc 92593 Levallois cedex, par courrier ou **sous l'enveloppe T jointe à cet effet**.

Si vos actions sont inscrites au nominatif :

Remplissez, datez et signez le formulaire de participation et **envoyez-le sous l'enveloppe T jointe à cet effet** ou par courrier à Burelle SA, Services Actionnaires, 1 allée Pierre Burelle 92593 Levallois cedex.

Comment remplir le formulaire de participation ?

Formulaire de vote par correspondance ou par procuration

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix entre 3 possibilités offertes, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso. 1 2 3

BURELLE SA
Société Anonyme au capital de 27 799 725 €
Siège social : 19, boulevard Jules Carteret - 69007 Lyon
785 386 319 RCS LYON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 3 JUIN 2015**

CADRE RÉSERVÉ

Identifiant

Nombre d'actions : Nominatif { Vote simple :
Porteur : { Vote double :

Nombre de voix :

A Je désire assister personnellement à cette Assemblée : je date et je signe au bas du formulaire

B Je ne désire pas assister personnellement à cette Assemblée : j'utilise le formulaire de vote selon l'une des 3 possibilités offertes

1 **JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT**
et l'autorise à voter en mon nom

2 **JE VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Je vote **OUI** à tous les projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration à l'EXCEPTION de ceux que je signale comme ceci et pour lesquels je vote **NON** ou je m'ABSTIENS, ce qui équivaut à voter **NON** (art. L.225-107 Code de commerce) - cf. au verso renvoi (2)

Sur les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'administration, je vote en noirissant la case correspondant à mon choix comme ceci

| De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire | | | | | | | | | | | | OUI | | | NON | | | ABST | | |
|---|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | A | B | C | A | B | C | A | B | C |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | 14 | 15 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

3 **JE DONNE POUVOIR À :**

Je donne pouvoir à :

M / Mme

pour me représenter à l'Assemblée mentionnée ci-dessus. cf. au verso renvoi (3)

Nom, Prénom, Adresse cf. au verso renvoi (1)

Si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentés à l'Assemblée :

Je donne pouvoir au Président Je m'abstiens Je donne procuration à M / MME
cf. au verso renvoi (3)

Date et Signature / /2015

4

Pour être pris en compte, tout formulaire doit parvenir au plus tard le 29 mai 2015 à Burelle SA, Service Actionnaires, 1, allée Pierre Burelle, 92593 Levallois cedex

Quelle que soit l'option choisie, n'oubliez pas de dater et signer le formulaire

- A** Vous désirez assister à l'Assemblée, **cochez la case A**, datez et signez en **4**, puis suivez les instructions indiquées en page 4 de cet avis.
- B** Vous désirez voter par correspondance ou être représenté(e), **cochez la case B**, puis
 - 1** si vous désirez donner pouvoir au Président de l'Assemblée, **cochez la case 1**
 - 2** si vous désirez voter par correspondance, **cochez la case 2**
 - 3** si vous désirez donner pouvoir à votre conjoint ou à un autre actionnaire qui sera présent à l'Assemblée, **cochez la case 3**
 - 4** Datez et signez ici, puis suivez les instructions indiquées en page 4 de cet avis.

NE PAS REMPLIR LE SPÉCIMEN CI-DESSUS, MERCI D'UTILISER UNIQUEMENT LE FORMULAIRE JOINT

Le Conseil d'Administration



JEAN BURELLE*
Président-Directeur Général
Président d'honneur,
Administrateur de
la Compagnie Plastic Omnium
76 ans
Premier mandat : 16 novembre 1964
Échéance : 2015

LAURENT BURELLE*
Directeur Général Délégué
Président-Directeur Général de
la Compagnie Plastic Omnium
65 ans
Premier mandat : 30 juin 1986
Échéance : 2015

PAUL HENRY LEMARIÉ*
Directeur Général Délégué
Administrateur et
Directeur Général Délégué de
la Compagnie Plastic Omnium
68 ans
Premier mandat : 7 juin 2001
Échéance : 2016

ÉLIANE LEMARIÉ*
Représentant permanent
de Burelle SA,
Administrateur de
la Compagnie Plastic Omnium
69 ans
Premier mandat : 30 juin 1976
Échéance : 2015

FÉLICIE BURELLE*
35 ans
Premier mandat : 30 mai 2013
Échéance : 2016

PIERRE BURELLE*
44 ans
Premier mandat : 30 mai 2013
Échéance : 2016

LES COMITÉS

DOMINIQUE LÉGER
Président du Comité
des Comptes et
Membre du Comité
des Rémunérations
73 ans
Premier mandat :
7 juin 2001
Échéance : 2016

HENRI MOULARD
Président du Comité
des Rémunérations
77 ans
Premier mandat :
22 juin 1994
Échéance : 2015

PHILIPPE SALA
Membre du Comité
des Comptes et du Comité
des Rémunérations
74 ans
Premier mandat :
7 juin 2001
Échéance : 2016

FRANÇOIS DE WENDEL
Membre du Comité
des Comptes et du Comité
des Rémunérations
66 ans
Premier mandat :
14 juin 1995
Échéance : 2015

* Administrateurs apparentés, membres du groupe de contrôle familial

Présentation des administrateurs dont le renouvellement est proposé

JEAN BURELLE



Né le 29 janvier 1939
Nationalité : française
Président-Directeur Général
1^{ère} nomination : 1964
Nombre d'actions : 132 187

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LA SOCIÉTÉ

Président-Directeur Général
depuis le 1^{er} juillet 2001
et Administrateur depuis
le 16 novembre 1964.

BIOGRAPHIE

M. Jean Burelle est diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (ETH), et titulaire d'un MBA de Harvard Business School.

Après avoir débuté sa carrière, en 1966, chez L'Oréal, il rejoint la Compagnie Plastic Omnium, en 1967, comme Directeur de Département. En 1986, il est nommé Vice-Président-Directeur Général, puis, en 1987, Président-Directeur Général, fonction qu'il occupe jusqu'au 30 juin 2001. Depuis le 1^{er} juillet 2001, il est Président d'Honneur de la Compagnie Plastic Omnium et Président-Directeur Général de Burelle SA.

M. Jean Burelle est Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium et membre du Comité de Surveillance de Banque Hottinguer SCA (France). Il est Président du Medef International.

M. Jean Burelle est Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DURANT L'EXERCICE 2014

Président-Directeur Général de Burelle Participations SA ** (France)

Président d'honneur et Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium* *** (France)

Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué de Sogec 2 SA et membre du Comité de Surveillance de Sofiparc SAS** (France)

Membre du Comité de Surveillance de Plastic Omnium Environnement SAS** (France)

Représentant permanent de la société Burelle Participations SA, elle-même administrateur de Sycovest 1 (France)

Membre du Comité de Surveillance de Soparexo SCA (France)

Membre du Conseil de Surveillance et du Comité des Rémunérations de Banque Hottinguer, société anonyme à Directoire (France)

Président de l'association Medef International (France)

Administrateur de Compañia Plastic Omnium SA ** (Espagne)

Administrateur de Signal AG*** (Suisse), jusqu'au 2 décembre 2014

* Société cotée

** Société du groupe Burelle

*** Société du groupe Burelle cédée en 2014

LAURENT BURELLE



Né le 6 octobre 1949
Nationalité : française
Directeur Général Délégué
1^{ère} nomination : 1986
Nombre d'actions : 8 884

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LA SOCIÉTÉ

Directeur Général Délégué
depuis le 15 mai 2001
et Administrateur depuis
le 30 juin 1986.

BIOGRAPHIE

M. Laurent Burelle est diplômé de l'École Polytechnique Fédérale de Zurich (ETH), et titulaire d'un Master of Sciences, Chemical Engineering, du Massachusetts Institute of Technology (M.I.T).

M. Laurent Burelle débute sa carrière, au sein de la Compagnie Plastic Omnium, comme Ingénieur de fabrication, assistant au Directeur de l'usine de Langres. En 1977, il est nommé Directeur Général, puis Président-Directeur Général de Plastic Omnium SA à Valencia (Espagne). De 1981 à 1988, il occupe les fonctions de Directeur de la division Environnement-Systèmes Urbains avant de devenir Vice-Président Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium en 1988. En juillet 2001, il est nommé Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium.

Nommé Directeur Général de Burelle SA en juin 1986, il devient Directeur Général Délégué le 15 mai 2001.

M. Laurent Burelle est Administrateur des sociétés Pernod Ricard et la Lyonnaise de Banque - CIC et membre du Conseil de surveillance de Wendel et de Labruyère-Eberlé. Il est également Administrateur de la Fondation Jacques Chirac pour l'enfance handicapée et de l'Afep et Vice-Président de l'Institut de l'Entreprise.

M. Laurent Burelle est Commandeur de la Légion d'Honneur.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DURANT L'EXERCICE 2014

Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium SA * ** (France)

Administrateur Délégué de Sogec 2 SA, Gérant de la Compagnie Financière de la Cascade et Administrateur de Burelle Participations SA ** (France)

Président et Membre du Comité de Surveillance de Sofiparc SAS ** et Président et Membre du Comité de Surveillance de Plastic Omnium Environnement SAS ** (France)

Président de Plastic Omnium Auto Exteriors SAS ** et d'Inergy Automotive Systems SAS ** (France)

Administrateur de la Lyonnaise de Banque SA (France)

Administrateur de Pernod Ricard SA * (France)

Membre du Conseil de Surveillance de Labruyère Eberlé SAS (France)

Membre du Conseil de Surveillance de Wendel *, société anonyme à Directoire (France)

Gérant de Plastic Omnium GmbH ** (Allemagne) jusqu'au 14 juillet 2014

Président de Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co. Ltd ** (Chine)

Président et Administrateur Délégué de Compañia Plastic Omnium SA ** (Espagne)

Président de Plastic Omnium Inc. ** (États-Unis)

Président de Plastic Omnium International BV ** (Pays-Bas)

Administrateur de Signal AG *** (Suisse) jusqu'au 2 décembre 2014

Administrateur de l'Afep et Vice-Président de l'Institut de l'Entreprise (France)

* Société cotée

** Société du groupe Burelle

*** Société du groupe Burelle cédée au cours de l'exercice 2014

Présentation des administrateurs dont le renouvellement est proposé

ÉLIANE LEMARIÉ



Née le 18 août 1945
Nationalité : française
1^{ère} nomination : 1976
Nombre d'actions : 103 280

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LA SOCIÉTÉ

Administrateur depuis
le 30 juin 1976.

BIOGRAPHIE

Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise ès-lettres, Mme Éliane Lemarié a consacré sa carrière professionnelle à l'information et à la communication des entreprises.

Mme Éliane Lemarié débute comme journaliste et secrétaire de rédaction dans différents journaux de presse écrite, dans le cadre de l'Assemblée Permanente des Chambres de Commerce et de l'Industrie (APCCI), de 1969 à 1975. De 1976 à 1983, elle est en charge de la création et du développement du département Relations Publiques, Relations Presse et Édition de la société Sogec. En avril 1983, elle crée Irma Communication, une agence de conseil en communication auprès de sociétés françaises et internationales cotées à Paris, New York et Mumbai. Elle en est le Président-Directeur Général jusqu'en 2010.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DURANT L'EXERCICE 2014

Représentant permanent de Burelle SA *, elle-même Administrateur de la Compagnie Plastic Omnium SA ** (France)

Administrateur Délégué de Sogec 2 SA et Membre du Comité de Surveillance de Sofiparc SAS ** (France)

Président du Conseil de Surveillance d'Union Industrielle, société anonyme à Directoire (France)

* Société cotée

** Société du groupe Burelle

HENRI MOULARD



Né le 2 mai 1938
Nationalité : française
Président du Comité
des Rémunérations
1^{ère} nomination : 1994
Nombre d'actions : 100

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS LA SOCIÉTÉ

Administrateur depuis
le 22 juin 1994. Président
du Comité des Rémunérations
depuis le 18 décembre 2013.

BIOGRAPHIE

M. Henri Moulard est licencié en droit privé, titulaire d'un DES de droit public et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Lyon.

Président-Directeur Général de la Lyonnaise de Banque de 1987 à 1992, M. Henri Moulard est Président du Directoire de la Banque Neuflyze OBC, puis Président du Directoire d'ABN Amro France, de 1993 à 2000. En 2001 et 2002, il est Président-Directeur Général du groupe Generali France. Depuis 2002, il est Président de HM & Associés et de Truffle Capital.

Au cours de sa carrière, M. Henri Moulard a siégé au Conseil d'Administration de plusieurs sociétés cotées et non cotées, notamment Unibail-Rodamco, Elf Aquitaine, Crédit Agricole SA, Calyon, LCL-Crédit Lyonnais et Amundi. Il a été trésorier de la Fondation de France de 1998 à 2006.

M. Henri Moulard est Officier de la Légion d'Honneur et Officier de l'Ordre National du Mérite.

MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS DURANT L'EXERCICE 2014

Président de HM & Associés SAS (*France*)

Président de Truffle Capital SAS (*France*)

Président du Conseil de Surveillance de Compagnie Foncière du Saint-Gothard (*France*)

Président du Conseil de Surveillance de Compagnie Foncière Franco-Suisse (*France*)

Administrateur de Sogelym-Dixence SAS

Administrateur, Président du Comité d'Audit et Membre du Comité des Rémunérations de Neuflyze Vie (*France*)

Censeur et Président du Comité des Rémunérations de GFI Informatique (*France*)

Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2014

ACTIVITÉS

Burelle SA est une société holding qui contrôle trois filiales :

- la Compagnie Plastic Omnium, groupe industriel et de services détenu à 56,6%⁽¹⁾.
- Burelle Participations, filiale à 100 % dédiée au capital-investissement, et
- Sofiparc, filiale immobilière contrôlée à 100 %.

Principal actif de Burelle SA, **la Compagnie Plastic Omnium** constitue la quasi-totalité du chiffre d'affaires consolidé de Burelle SA et représente plus de 95 % des actifs figurant au bilan consolidé.

Implantée industriellement dans 30 pays et employant près de 22 000 personnes dans le monde, la Compagnie Plastic Omnium est présente principalement dans les équipements automobiles qui constituent près de 92 % de son chiffre d'affaires en 2014. Cette activité regroupe deux leaders mondiaux au sein du pôle Automobile :

- Auto Exterior, leader mondial des pièces et modules de carrosserie*, conçoit, fabrique et livre une large gamme de pièces produites à partir de polypropylène injecté et de matériaux composites : pare-chocs et systèmes d'absorption d'énergie, modules bloc-avant et pièces en composites, notamment des hayons.

En 2014, Auto Exterior a livré 18 millions de pare-chocs peints. Avec le développement des activités dans les zones en forte croissance notamment en Chine où Auto Exterior représente environ 18 %* de la production totale, sa part du marché mondial est passée de 8 % en 2010 à 10 %* en 2014. Les principaux concurrents de cette division sont le groupe canadien Magna et l'équipementier automobile français Faurecia, qui détiennent des parts de marché estimées à respectivement 9 %* et 5 %*. Les constructeurs automobiles fabriquent environ un tiers de la production mondiale de pare-chocs.

- Auto Inergy est le premier fabricant mondial de systèmes à carburant, produits par soufflage du polyéthylène. Equipement de sécurité intégré et de dépollution, le système à carburant rassemble plusieurs fonctions : remplissage, stockage, jaugeage, ventilation et alimentation moteur.

En 2014, Auto Inergy a fabriqué plus de 18 millions de systèmes à carburant ce qui correspond à une part du marché mondial estimée à 21 %* au lieu de 16 % en 2010. Une partie de cette progression provient de la substitution du plastique au métal pour des raisons de sécurité et de réduction de poids. Les réservoirs en métal représentent encore environ 25 %* du marché mondial et leur remplacement par des équivalents en plastique offre des perspectives de croissance importantes.

Les principaux concurrents de Auto Inergy sont Kautex, filiale du groupe américain Textron et le groupe chinois YAPP, qui détiennent des parts de marché estimées à respectivement 14 % et 10 %*. Ils sont suivis par le groupe TI avec 9 %*.

Dans l'Automobile, la Compagnie Plastic Omnium emploie près de 19 700 personnes en 2014 et gère, sous forme de deux réseaux distincts, un ensemble de 100 sites industriels de proximité qui fournissent la plupart des constructeurs mondiaux. Avec 33 % du chiffre d'affaires consolidé, les constructeurs allemands sont les premiers clients devant leurs homologues américains (25 %), français (20 %) et asiatiques (18 %).

Les deux activités du pôle Automobile ont, pour marché de référence, la production automobile mondiale. D'après IHS, le nombre total de véhicules produits dans le monde a progressé de 3,3 % en 2014 par rapport à 2013, passant de 82,8 millions à 85,6 millions. Selon ce même organisme, la production automobile mondiale devrait atteindre 99,3 millions de véhicules en 2018, ce qui correspondrait à une production de 13,7 millions de véhicules de plus qu'en 2014. La Chine contribuerait à cette croissance pour 6,5 millions de véhicules soit 47 % du total attendu et l'Amérique du Nord pour 1,9 million.

Dans les pays développés, la croissance de la production sera liée à l'innovation technologique pour améliorer la performance environnementale des véhicules. S'appuyant sur ces deux tendances de fond, le pôle Automobile a pour stratégie d'accroître ses activités dans les nouveaux centres de production mondiaux et de renforcer son offre en produits innovants. Fin 2014, les deux tiers des usines automobiles sont situées en Europe et en Amérique et l'autre tiers en Asie.

Deuxième activité de la Compagnie Plastic Omnium, l'Environnement représente 8 % du chiffre d'affaires consolidé 2014. Son offre réunit un ensemble de produits et services destinés principalement aux collectivités locales et aux entreprises : conteneurs pour les déchets et services associés (maintenance, lavage), systèmes de gestion des déchets par tarification incitative et équipement urbain. Cette activité emploie plus de 2 000 personnes et dispose de 11 usines en Europe ainsi que d'un centre technique en France. Sa part du marché européen est estimée à 30 %**. Ses principaux concurrents sont des sociétés allemandes, ESE et Schaefer, dont les parts de marché sont estimées à respectivement 20 %** et 17 %**.

L'activité dans l'Environnement est soutenue, dans les pays développés, par la nécessité de réduire les déchets et les coûts de gestion et, dans les pays émergents, par l'amélioration du niveau de vie qui s'accompagne d'une augmentation des déchets et d'un besoin croissant de conteneurisation.

⁽¹⁾ 58,82% après élimination des actions propres de la Compagnie Plastic Omnium

* Estimations internes à partir des données IHS

** Estimations internes

Les filiales non industrielles de Burelle SA sont **Sofiparc** qui détient un ensemble de bureaux situé à Levallois (Hauts-de-Seine) et des terrains dans la région lyonnaise, et **Burelle Participations**, filiale spécialisée dans le capital-investissement, dont la vocation est d'investir dans des entreprises non cotées avec un horizon de valorisation à moyen terme. Ces deux filiales représentent moins de 5% du bilan consolidé de Burelle SA.

FAITS MARQUANTS

Burelle SA : des résultats consolidés franchissant un nouveau seuil

Les résultats consolidés de Burelle SA franchissent un nouveau seuil de performance en 2014. Toutes les filiales y contribuent. Principale source de ces résultats, la Compagnie Plastic Omnium affiche une excellente dynamique s'appuyant sur des tendances à long terme positives, des positions de leader et une culture entrepreneuriale et tournée vers les résultats. Ces leviers permettent à Burelle SA de présenter des résultats consolidés 2014 alliant croissance et renforcement des équilibres financiers.

Burelle SA : renforcement du contrôle majoritaire et augmentation du dividende

La Compagnie Plastic Omnium ayant procédé, en septembre 2014, à l'annulation de 0,9% de son capital social, le pourcentage de contrôle de Burelle SA dans sa principale filiale s'est renforcé de 56,1% à 56,6%.

Complètement désendettée depuis 2013, la société Burelle SA est désormais en mesure de servir un dividende plus important. Les perspectives de la Compagnie Plastic Omnium restant favorables, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'autoriser un dividende de 8 euros par action au titre de 2014, au lieu de 7 euros pour l'exercice précédent.

Compagnie Plastic Omnium : un groupe bien armé pour tirer parti du potentiel de croissance

N°1 mondial dans ses deux activités, la Compagnie Plastic Omnium poursuit une stratégie de gains de parts de marché par l'accélération de son développement dans les zones en croissance, particulièrement en Amérique du Nord et en Asie, et par l'intensification de ses efforts d'innovation. En 2014, la principale filiale de Burelle SA a renforcé son implantation en Chine en démarrant quatre nouvelles usines et a annoncé la construction de deux autres usines aux États-Unis pour répondre à de nouvelles commandes dans ce pays. Ces implantations s'insèrent dans un programme d'investissement de 1,7 milliard d'euros qui se poursuivra jusqu'en 2018.

Après avoir investi dans deux centres de développement en Slovaquie et en Chine, en 2013, pour les pièces de carrosserie, la Compagnie Plastic Omnium a ouvert, en septembre 2014, un nouveau centre de recherche et développement mondial pour les systèmes à carburant en France. Représentant un investissement total de 65 millions d'euros, ce centre permet de démultiplier les

efforts consacrés à l'élargissement de l'offre en solutions innovantes et à l'amélioration des gammes existantes. En renforçant son maillage industriel et sa puissance d'innovation, la Compagnie Plastic Omnium met en place les leviers nécessaires pour assurer sa croissance sur le long terme.

Burelle Participations : nouveaux engagements à l'international

Les tendances qui avaient contribué à faire tourner les portefeuilles en 2013 se sont maintenues pendant l'exercice 2014, soutenues par la masse des capitaux à investir, la sélectivité des investisseurs et le développement des financements non bancaires. S'inscrivant dans ce mouvement de renouvellement des portefeuilles, Burelle Participations a cédé, en 2014, deux investissements en capital conclus en 2006 et 2007. Ces opérations ont généré une plus-value globale de 2,1 millions d'euros pour un montant investi de 3 millions d'euros. Par ailleurs, elle a pris six nouveaux engagements pour 11 millions d'euros. La majorité de ces engagements ont un spectre international, en ligne avec la stratégie adoptée en 2012 de se diversifier en dehors de France.

Au cours de l'exercice, l'actif net réévalué de Burelle Participations a progressé de 37,5 millions d'euros à 40 millions d'euros.

Sofiparc : permis de construire sur un des terrains de Lyon

Conformément à son objectif de valorisation de ses actifs, Sofiparc a obtenu le permis de construire pour un ensemble de bureaux et d'entrepôts qui sera édifié sur un de ses terrains situés à Saint-Priest, près de Lyon. Une partie de ces bureaux sera occupée par le pôle Environnement de la Compagnie Plastic Omnium. Ce projet, dont le coût est estimé à 5,6 millions d'euros, devrait être livré au début de l'été 2016.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE GESTION DU GROUPE BURELLE

Le chiffre d'affaires consolidé de Burelle SA atteint 5 316,0 millions d'euros en 2014, en hausse de 3,7% et de 4,8% à taux de change constants. Les effets de change sont défavorables à hauteur de 58 millions d'euros dont 30 millions d'euros proviennent de la dépréciation du peso argentin et 13 millions d'euros de celle de la livre turque.

Il n'y a pas d'effet de périmètre. La société Signal AG, cédée fin décembre 2014, contribue au résultat sur douze mois.

Principale filiale de Burelle SA, la Compagnie Plastic Omnium génère l'essentiel du chiffre d'affaires consolidé. En 2014, sa contribution s'élève à 5 314,1 millions d'euros contre 5 124,5 millions d'euros en 2013. La part de Sofiparc, après prise en compte des loyers intergroupe, est faible, à 1,9 million d'euros en 2014 au lieu de 2,1 millions d'euros en 2013.

Exposé sommaire de la situation du Groupe en 2014

La croissance du chiffre d'affaires consolidé de Burelle SA provient principalement du pôle Automobile de la Compagnie Plastic Omnium qui génère 92% de son chiffre d'affaires dans ce secteur en 2014. Dans un contexte de hausse de la production automobile mondiale estimée à 3,3%, le pôle Automobile affiche, sur l'exercice, un chiffre d'affaires en croissance de 6,1% à taux de change constants.

À l'exception de la France, qui baisse de près de 8%, toutes les zones géographiques sont en progression. En Europe de l'Ouest, l'activité est en hausse de 12,8% et de 11,7% à taux de change constants. Elle est soutenue notamment par le succès des solutions innovantes pour alléger le poids des véhicules et réduire les émissions. En Asie, la croissance atteint 8,5% et 10,3% sans les effets de change. Au total, le chiffre d'affaires réalisé à l'international représente 87,4% du chiffre d'affaires total contre 85,8% en 2013. Il enregistre une progression de 5,6% et de 6,9% à taux de change constants.

La marge opérationnelle consolidée, avant prise en compte de l'amortissement des actifs incorporels acquis provenant des acquisitions, s'établit à 427,4 millions d'euros au lieu de 392,4 millions d'euros en 2013, en hausse de 8,9%. En pourcentage du chiffre d'affaires, elle atteint le seuil historique de 8% contre 7,7% en 2013. La rentabilité est soutenue par un taux d'utilisation élevé des usines de la Compagnie Plastic Omnium. Elle bénéficie également des résultats des actions menées pour renforcer l'efficacité opérationnelle et abaisser le point mort, notamment dans le pôle Environnement de la Compagnie Plastic Omnium.

L'amortissement des actifs incorporels acquis représente une charge sur l'exercice de 18,3 millions d'euros au lieu de 18,7 millions d'euros en 2013.

Le résultat non courant correspond à des charges nettes d'un montant de 27,6 millions d'euros contre 43,4 millions d'euros en 2013. Il comprend, en particulier, des coûts de restructuration liés à la Compagnie Plastic Omnium pour 23 millions d'euros et des plus-values nettes de 9,7 millions d'euros réalisées essentiellement sur les cessions effectuées par Burelle Participations et sur la vente de la participation détenue dans Signal AG.

Les charges financières nettes s'élèvent, en 2014, à 62,9 millions d'euros contre 58,2 millions d'euros en 2013.

La charge d'impôt s'établit à 74,3 millions d'euros contre 69,6 millions d'euros pour l'exercice précédent. Elle correspond à un taux effectif d'impôt de 23,3% au lieu de 25,6% en 2013.

Après prise en compte de cet impôt, le résultat net consolidé de Burelle SA ressort à 247,7 millions d'euros en 2014 contre 203,4 millions d'euros en 2013. Déduction faite de la quote-part des minoritaires, le résultat net part du Groupe 2014 s'établit à 134,0 millions d'euros au lieu de 110,0 millions d'euros pour 2013, en hausse de 21,8%. Ramené à une action, il s'élève à 76,26 euros contre 62,67 euros pour l'exercice 2013.

La capacité d'autofinancement progresse de 13,1%, atteignant 603,9 millions d'euros en 2014 au lieu de 533,9 millions d'euros en 2013. Elle permet de dégager, après financement de l'augmentation du besoin en fonds de roulement et paiement des intérêts et des impôts, une trésorerie en provenance des opérations de 445,0 millions d'euros pour autofinancer les investissements de l'exercice.

Les investissements industriels et les projets de l'exercice s'inscrivent dans le cadre du programme de 1,7 milliard d'euros engagé par la Compagnie Plastic Omnium jusqu'en 2018 pour accroître ses capacités en R&D et son réseau industriel. Ils passent de 338,3 millions d'euros en 2013 à 352,2 millions d'euros en 2014. Un montant de 47 millions d'euros porte sur un programme immobilier entrepris par la Compagnie Plastic Omnium à Lyon-Gerland qui sera inauguré en mars 2015.

Après prise en compte des montants investis, le cash-flow libre⁽¹⁾ ressort à 92,9 millions d'euros en 2014 contre 106,4 millions d'euros en 2013. Sans l'immeuble de Lyon-Gerland, il aurait atteint 139,9 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2014, Burelle SA et la Compagnie Plastic Omnium ont versé 55,7 millions d'euros à leurs actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions contre 41,7 millions d'euros en 2013.

Compte tenu de ces distributions et des impacts de change, l'endettement financier net s'établit à 282,9 millions d'euros fin 2014 contre 322,2 millions d'euros fin 2013, en baisse de 39,3 millions d'euros. Il représente 23% du montant des capitaux propres et des subventions au 31 décembre 2014 contre 32% au 31 décembre 2013.

PERSPECTIVES 2015

Dans un contexte de hausse de la production automobile mondiale d'environ 2% en 2015, la Compagnie Plastic Omnium prévoit une nouvelle progression de son chiffre d'affaires et de ses résultats, soutenue par l'optimisation du taux d'occupation de ses usines et le maintien d'une gestion des coûts rigoureuse. Dans une perspective de croissance de la production automobile mondiale, elle s'est fixé comme objectif de croître deux fois plus vite que son marché et d'atteindre un chiffre d'affaires de 7 milliards d'euros en 2018.

La contribution de Burelle Participations dépendra des cessions qui pourront être réalisées sur l'exercice. Le résultat net de Sofiparc en 2015, devrait être proche de celui de 2014.

Dans ce contexte, les résultats consolidés de Burelle SA en 2015 devraient progresser parallèlement à ceux de la Compagnie Plastic Omnium.

⁽¹⁾ L'excédent de trésorerie lié aux opérations, soit la trésorerie provenant de l'exploitation après déduction des intérêts et impôts nets décaissés et prise en compte de la variation du besoin en fonds de roulement, diminuée des investissements incorporels et corporels nets des cessions.

Comptes consolidés

PRÉAMBULE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Les principes comptables retenus pour la préparation des **Comptes consolidés** sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2014 et disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission. Le référentiel IFRS comprend les *International Accounting Standards (IAS)* et les *International Financial Reporting Standards (IFRS)* ainsi que les *International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC)*.

Le Groupe utilise des comptes et informations de gestion pour son management opérationnel et dans le cadre de sa communication financière (**Comptes de gestion**). Les principes comptables retenus pour la préparation de ces **Comptes de gestion** ne diffèrent pas des principes comptables utilisés pour établir les **Comptes consolidés** au 31 décembre 2014 à l'exception de la méthode de consolidation des coentreprises des sociétés HBPO, Yanfeng Plastic Omnium, B.P.O. AS et Signal AG. Ces sociétés ne sont pas consolidées par la méthode de mise en équivalence dans les **Comptes de gestion**, contrairement aux **Comptes consolidés**, du fait des nouvelles normes IFRS de consolidation applicables au 1^{er} janvier 2014.

À des fins de clarté, une réconciliation sur le Bilan, Compte de Résultat, Tableau de Variation de Trésorerie est présentée dans les pages ci-après. Les **Comptes de gestion** et notes explicatives associées sont présentés dans la note 3 « Information sectorielle » des **Comptes consolidés**.

La notion « **retraité (μ)** » appliquée aux comptes antérieurs au 1^{er} janvier 2014 signifie que les comptes ont été retraités conformément aux nouvelles normes de consolidation qui prévoient une application rétrospective au 1^{er} janvier 2013.

Comptes consolidés

DU BILAN CONSOLIDÉ
AU BILAN DE GESTION

En milliers d'euros

| | 31 décembre 2014 | 31 décembre 2014 | 31 décembre 2014 |
|--|--------------------|------------------|--------------------|
| | Comptes consolidés | Coentreprises | Comptes de gestion |
| ACTIF | | | |
| Écarts d'acquisition | 272 223 | 24 173 | 296 396 |
| Immobilisations (corporelles et incorporelles hors écarts d'acquisition) | 1 528 879 | 90 525 | 1 619 404 |
| Participations dans les entreprises associées et coentreprises | 144 792 | (133 808) | 10 984 |
| Actifs financiers disponibles à la vente (participations et autres) | 33 103 | - | 33 103 |
| Autres actifs financiers | 44 104 | 365 | 44 469 |
| Impôts différés actifs | 77 125 | 6 462 | 83 587 |
| Actif circulant | 1 010 340 | 214 597 | 1 224 937 |
| Créances de financement clients | 31 213 | - | 31 213 |
| Actif financier courant (dont instruments financiers) | 9 265 | (987) | 8 278 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 590 970 | 69 413 | 660 383 |
| TOTAL ACTIF | 3 742 014 | 270 740 | 4 012 754 |
| CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | | | |
| Capitaux propres hors résultat - Part Groupe | 590 969 | 2 339 | 593 308 |
| Résultat de la période - Part Groupe | 134 452 | (486) | 133 966 |
| CAPITAUX PROPRES GROUPE | 725 421 | 1 853 | 727 274 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 449 208 | 24 672 | 473 880 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 1 174 629 | 26 525 | 1 201 154 |
| Emprunts et dettes financières - non courant | 937 315 | 31 | 937 346 |
| Provisions et subventions publiques | 184 109 | 4 317 | 188 426 |
| Impôts différés passifs | 46 917 | 220 | 47 137 |
| Emprunts et dettes financières - courant | 92 661 | 8 834 | 101 495 |
| Passif circulant | 1 285 361 | 230 813 | 1 516 174 |
| Passif financier courant (dont instruments financiers) | 16 667 | - | 16 667 |
| Découverts bancaires | 4 355 | - | 4 355 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | 3 742 014 | 270 740 | 4 012 754 |

En milliers d'euros

| | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2013 | 31 décembre 2013 |
|--|----------------------------------|------------------|--------------------|
| | Comptes consolidés retraités (μ) | Coentreprises | Comptes de gestion |
| ACTIF | | | |
| Écarts d'acquisition | 269 174 | 24 704 | 293 877 |
| Immobilisations (corporelles et incorporelles hors écarts d'acquisition) | 1342 083 | 82 974 | 1 425 057 |
| Participations dans les entreprises associées et coentreprises | 127 498 | (119 824) | 7 674 |
| Actifs financiers disponibles à la vente (participations et autres) | 33 728 | - | 33 728 |
| Autres actifs financiers | 57 593 | 260 | 57 853 |
| Impôts différés actifs | 65 882 | 4 748 | 70 630 |
| Actif circulant | 913 854 | 176 479 | 1 090 333 |
| Créances de financement clients | 36 496 | - | 36 496 |
| Actif financier courant (dont instruments financiers) | 5 582 | (821) | 4 760 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 533 618 | 60 078 | 593 696 |
| TOTAL ACTIF | 3 385 508 | 228 598 | 3 614 104 |
| CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | | | |
| Capitaux propres hors résultat - Part Groupe | 493 730 | 2 198 | 495 929 |
| Résultat de la période - Part Groupe | 110 029 | - | 110 029 |
| CAPITAUX PROPRES GROUPE | 603 759 | 2 198 | 605 958 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 363 024 | 25 029 | 388 051 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 966 783 | 27 227 | 994 009 |
| Emprunts et dettes financières - non courant | 940 469 | 831 | 941 300 |
| Provisions et subventions publiques | 140 415 | 8 054 | 148 469 |
| Impôts différés passifs | 51 907 | 1 409 | 53 316 |
| Emprunts et dettes financières - courant | 86 236 | 4 476 | 90 712 |
| Passif circulant | 1 183 162 | 186 737 | 1 369 898 |
| Passif financier courant (dont instruments financiers) | 10 250 | (140) | 10 110 |
| Découverts bancaires | 6 286 | 4 | 6 290 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | 3 385 508 | 228 598 | 3 614 104 |

Comptes consolidés

DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
AU COMPTE DE RÉSULTAT DE GESTION

En milliers d'euros

| | 2014 | | 2014 | | 2014 | |
|--|--------------------|--------------|----------------|---------------|--------------------|--------------|
| | Comptes consolidés | % | Coentreprises | % | Comptes de gestion | % |
| PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES | 4 439 154 | 100% | 876 886 | 100,0% | 5 316 040 | 100% |
| MARGE BRUTE | 739 885 | 16,7% | 104 058 | 11,9% | 843 943 | 15,9% |
| MARGE OPÉRATIONNELLE AVANT AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS * | 367 086 | 8,3% | 60 273 | 6,9% | 427 359 | 8,0% |
| Amortissement des actifs incorporels acquis * | (18 297) | (0,4%) | - | - | (18 297) | (0,3%) |
| MARGE OPÉRATIONNELLE APRÈS AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS * | 348 789 | 7,9% | 60 273 | 6,9% | 409 062 | 7,7% |
| Autres produits opérationnels | 15 761 | 0,4% | 6 062 | 0,7% | 21 823 | 0,4% |
| Autres charges opérationnelles | (38 712) | (0,9%) | (10 681) | (1,2%) | (49 393) | (0,9%) |
| Charges nettes de financement | (52 613) | (1,2%) | 1 921 | 0,2% | (50 692) | (1,0%) |
| Autres produits et charges financiers | (12 353) | (0,3%) | 150 | 0,0% | (12 203) | (0,2%) |
| Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises | 39 321 | 0,9% | (35 846) | (4,1%) | 3 475 | 0,1% |
| RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT ET APRÈS QUOTE-PART DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES | 300 193 | 6,8% | 21 879 | 2,5% | 322 073 | 6,1% |
| Impôt sur le résultat | (64 590) | (1,5%) | (9 760) | (1,1%) | (74 350) | (1,4%) |
| RÉSULTAT NET | 235 603 | 5,3% | 12 119 | 1,4% | 247 723 | 4,7% |
| Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle | 101 151 | 2,3% | 12 606 | 1,4% | 113 757 | 2,1% |
| Résultat net - part revenant au Groupe | 134 452 | 3,0% | (487) | (0,1%) | 133 966 | 2,5% |
| Résultat net par action - part revenant au Groupe | | | | | | |
| ■ De base (en euros)** | 76,54 | | (0,28) | | 76,26 | |
| ■ Dilué (en euros)*** | 76,54 | | (0,28) | | 76,26 | |

* Il s'agit d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

** Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires formant le capital social, diminué du nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle.

*** En l'absence d'instruments de dilution, le résultat net dilué par action est identique au résultat net par action de base.

En milliers d'euros

| | 2013 | | 2013 | | 2013 | |
|--|----------------------------------|--------------|----------------|---------------|--------------------|--------------|
| | Comptes consolidés retraités (μ) | % | Coentreprises | % | Comptes de gestion | % |
| PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES | 4 337 284 | 100% | 789 396 | 100,0% | 5 126 680 | 100% |
| MARGE BRUTE | 693 797 | 16,0% | 94 110 | 11,9% | 787 907 | 15,4% |
| MARGE OPÉRATIONNELLE AVANT AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS * | 336 281 | 7,8% | 56 071 | 7,1% | 392 352 | 7,7% |
| Amortissement des actifs incorporels acquis * | (18 698) | (0,4%) | - | - | (18 698) | (0,4%) |
| MARGE OPÉRATIONNELLE APRÈS AMORTISSEMENT DES ACTIFS INCORPORELS ACQUIS * | 317 583 | 7,3% | 56 071 | 7,1% | 373 654 | 7,3% |
| Autres produits opérationnels | 1 336 | 0,0% | 29 | 0,0% | 1 365 | 0,0% |
| Autres charges opérationnelles | (40 574) | (0,9%) | (4 183) | (0,5%) | (44 757) | (0,9%) |
| Charges nettes de financement | (50 125) | (1,2%) | 914 | 0,1% | (49 210) | (1,0%) |
| Autres produits et charges financiers | (9 267) | (0,2%) | 253 | 0,0% | (9 013) | (0,2%) |
| Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises | 31 174 | 0,7% | (30 292) | (3,8%) | 882 | 0,0% |
| RÉSULTAT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVANT IMPÔT ET APRÈS QUOTE-PART DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES | 250 127 | 5,8% | 22 794 | 2,9% | 272 922 | 5,3% |
| Impôt sur le résultat | (57 256) | (1,3%) | (12 303) | (1,6%) | (69 560) | (1,4%) |
| RÉSULTAT NET | 192 871 | 4,4% | 10 491 | 1,3% | 203 362 | 4,0% |
| Résultat net des participations ne donnant pas le contrôle | 82 843 | 1,9% | 10 491 | 1,3% | 93 333 | 1,8% |
| Résultat net - part revenant au Groupe | 110 028 | 2,5% | - | - | 110 029 | 2,1% |
| Résultat net par action - part revenant au Groupe | | | | | | |
| ■ De base (en euros)** | 62,67 | | - | | 62,67 | |
| ■ Dilué (en euros)*** | 62,67 | | - | | 62,67 | |

* Il s'agit d'actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

** Le résultat net par action de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires formant le capital social, diminué du nombre moyen pondéré d'actions détenues en autocontrôle.

*** En l'absence d'instruments de dilution, le résultat net dilué par action est identique au résultat net par action de base.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Burelle SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Référentiel appliqué » de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les nouvelles normes et interprétations que la société Burelle SA a appliquées.

II – JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments ci-dessous :

- Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur selon les principes décrits dans la note 1.1.17 de l'annexe. Ces tests s'appuient sur les plans à moyen terme du Groupe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de pertes de valeur, les hypothèses utilisées et les prévisions de flux de trésorerie, et vérifié le caractère approprié de l'information donnée dans les notes annexes.
- La note 1.1.15 de l'annexe explique les modalités de comptabilisation des coûts engagés à la demande des constructeurs pour le développement des équipements de nouveaux modèles de véhicules, qui dépendent du financement de ces coûts par le client, et des perspectives de rentabilité des projets concernés. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par votre Groupe pour l'évaluation de la rentabilité attendue de ces projets sur la base des éléments disponibles à ce jour.
- La note 1.1.31 de l'annexe précise que des actifs d'impôts différés sont constitués pour tenir compte des déficits reportables en fonction de leur probabilité de réalisation future. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre Groupe pour l'évaluation du caractère récupérable de ces déficits fiscaux sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, leur application.

- S'agissant des risques, litiges et passifs éventuels, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre Groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable. Nous nous sommes assurés que les principaux litiges identifiés à l'occasion de la mise en œuvre de cette procédure étaient décrits de façon appropriée, notamment dans les notes 5.2.5 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 13 avril 2015

MAZARS
Jean-Luc BARLET

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Stéphane LIPSKI

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Burelle SA

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Burelle SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 13 avril 2015

MAZARS

Jean-Luc BARLET

Commissaires aux Comptes

Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS

Stéphane LIPSKI

Exposé sommaire de la situation de la Société en 2014

ÉLÉMENTS FINANCIERS

La société Burelle SA possède trois filiales : la Compagnie Plastic Omnium, son principal actif, détenue à 56,6 %, et deux autres filiales, Burelle Participations et Sofiparc, détenues à 100 %. La Société a pour principal objet d'exercer le contrôle de ses filiales et de participer activement à la définition et à la conduite de leur politique et de leur stratégie de développement. Elle exerce également une activité de prestations de services de direction générale.

Les facturations des services de direction générale constituent l'essentiel des produits d'exploitation de Burelle SA qui s'élèvent à 8,9 millions d'euros en 2014 contre 7,9 millions d'euros en 2013. Les principales filiales concernées par ces facturations sont la Compagnie Plastic Omnium, Plastic Omnium Gestion et Sofiparc.

Les charges d'exploitation de Burelle SA s'élèvent à 18,7 millions d'euros en 2014 contre 15,8 millions d'euros en 2013. Elles intègrent un impact fiscal de 1,3 million d'euros qui avait fait l'objet d'une dotation à la provision pour risque en 2013. Ce coût est intégralement couvert par une reprise de provision de même montant enregistrée en résultat exceptionnel. Le montant des charges d'exploitation dépend également des rémunérations variables de la Direction Générale qui sont détaillées dans le chapitre 'Rémunérations des Mandataires Sociaux' de ce rapport.

Après déduction des charges de fonctionnement, Burelle SA affiche une perte d'exploitation d'un montant de 9,8 millions d'euros en 2014 contre 7,9 millions d'euros en 2013. Cette perte est entièrement couverte par le résultat financier qui progresse de 23,2 millions d'euros en 2013 à 29,8 millions d'euros en 2014. Cette progression provient essentiellement du dividende versé par la Compagnie Plastic Omnium qui passe de 22,0 millions d'euros en 2013 à 28,7 millions d'euros en 2014, en hausse de plus de 30 %. Les dividendes reçus des deux autres filiales sont en légère baisse. Les intérêts perçus sur la trésorerie ne sont pas significatifs.

Après prise en compte du résultat financier, le résultat courant avant impôt ressort à 20,0 millions d'euros en 2014 contre 15,2 millions d'euros en 2013.

Le résultat exceptionnel inclut un profit de 0,5 million d'euros en 2014, au lieu de 1,3 million d'euros en 2013, généré par le contrat d'animation du cours de bourse conclu avec un intermédiaire agréé. Après comptabilisation de la reprise de provision de 1,3 million d'euros mentionnée ci-dessus, le résultat exceptionnel est positif à hauteur de 1,8 million d'euros, alors qu'il était négatif de 0,7 million d'euros en 2013 en raison de la dotation à la provision constituée pour couvrir le risque estimé de la vérification fiscale en cours en fin d'exercice.

Société-mère d'un groupe fiscal intégrant la société Sofiparc, Burelle SA reçoit de cette filiale sa quote-part de l'impôt sur les sociétés qui s'établit, en 2014, à 1,2 million d'euros au lieu de 1,1 million d'euros en 2013. Les dividendes versés au cours de l'exercice donnent lieu au paiement de la contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés de 3 %, soit 0,4 million d'euros au lieu de 0,2 million d'euros en 2013.

Compte tenu de tous ces éléments, le résultat net 2014 progresse de 15,4 millions d'euros en 2013 à 22,6 millions d'euros en 2014.

Aucune réintégration de frais généraux dans le bénéfice imposable n'est intervenue au cours de l'exercice par application des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts.

ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2014, la famille Burelle détient 77,49 % de Burelle SA, directement ou indirectement par son contrôle exercé sur la société Sogec 2, actionnaire à 35,37 % de Burelle SA, et sur la société Compagnie Financière de la Cascade, actionnaire à 21,13 % de Burelle SA. À la connaissance de la Société, aucun actionnaire extérieur à la famille Burelle ne possède 5 % ou plus du capital social.

Au 31 décembre 2014, Burelle SA compte 1 438 012 actions ayant un droit de vote double. À cette date, le nombre de droits de vote théoriques est de 3 291 327 et le nombre de droits de vote exerçables de 3 194 379. Au 31 décembre 2014, la famille Burelle détient, directement ou indirectement, 87,26 % des droits de vote théoriques et 89,91 % des droits de vote exerçables.

Au 31 décembre 2014, il n'existe pas de plan d'épargne d'entreprise ni de fonds commun de placement d'entreprise comportant des actions de la Société. Les salariés ne disposent pas d'actions au titre de l'actionariat prévu par les articles L. 225-197 du Code de commerce, ni au titre de la participation aux résultats de l'entreprise.

Sous réserve du droit de vote double mentionné ci-après, aucun privilège n'est attaché à une catégorie spéciale d'actions ni à une catégorie spéciale d'actionnaires.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Exposé sommaire de la situation de la Société en 2014

Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double; néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours. La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci le prévoient.

À la date du présent document, il n'existe à la connaissance de Burelle SA, aucun accord relatif à une option sur une entité membre du groupe Burelle, ni aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

RACHAT D' ACTIONS PROPRES

L'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014 a autorisé la Société à procéder à l'achat de ses propres actions en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI,
- de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital, qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire;
- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable,
- de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par les autorités de marché.

Au cours de l'exercice 2014, 2 947 actions ont été vendues à un prix moyen de 593,29 euros par action et 3 283 actions ont été achetées à un prix moyen de 577,39 euros par action. Ces opérations ont été effectuées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de service d'investissements conformément à l'autorisation donnée à votre Société lors de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014, statuant en application des dispositions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. Conforme à la charte déontologique de l'Association Française des Marchés Financiers, ce contrat a pour objectif de réduire la volatilité du titre.

Au cours de l'exercice, la Société n'a effectué aucun rachat d'actions propres en dehors du contrat de liquidité.

Le tableau ci-après récapitule l'évolution de la position en actions propres depuis la fin de l'exercice 2013 et l'affectation de ces actions par objectif. Au cours de l'exercice, aucune action n'a été réaffectée à un objectif autre que celui qui était visé lors de son rachat. Au cours des 24 derniers mois, la Société n'a procédé à aucune annulation d'actions propres.

| | Contrat de liquidité | Croissance externe | Total |
|--|----------------------|--------------------|------------------|
| Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2013 | 3 097 | 93 515 | 96 612 |
| Valeur comptable (en euros) | 1 325 082 | 6 094 937 | 7 420 019 |
| Nombre d'actions achetées en 2014 | 3 283 | 0 | 3 283 |
| Prix moyen d'achat (en euros) | 577,40 | | 577,40 |
| Montant des achats (en euros) | 1 895 590 | | 1 895 590 |
| Frais de transaction (en euros) | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'actions vendues en 2014 | 2 947 | 0 | 2 947 |
| Prix moyen de cession (en euros) | 593,29 | | 593,29 |
| Montant des ventes (en euros) | 1 748 428 | | 1 748 428 |
| Frais de transaction (en euros) | 0 | 0 | 0 |
| Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2014 | 3 433 | 93 515 | 96 948 |
| Valeur comptable (en euros) | 1 985 961 | 6 094 937 | 8 080 898 |

Comptes sociaux : bilan

En milliers d'euros

| | Notes | Valeurs brutes | Amortissements | 2014 Montants nets | 2013 Montants nets |
|-------------------------------|-------|----------------|----------------|-----------------------|-----------------------|
| ACTIF | | | | | |
| ACTIF IMMOBILISÉ | | | | | |
| Immobilisations incorporelles | L | 4 | 3 | 1 | 1 |
| Immobilisations corporelles | L | 499 | 441 | 58 | 65 |
| Immobilisations financières | M | 126 774 | | 126 774 | 126 113 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ | | 127 277 | 444 | 126 833 | 126 179 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | | |
| Créances clients | N | 2 092 | | 2 092 | 3 130 |
| Créances financières Groupe | N | 649 | | 649 | 16 |
| Autres créances | N | 59 | | 59 | 55 |
| Disponibilités | O | 17 626 | | 17 626 | 5 240 |
| Charges constatées d'avance | N | 48 | | 48 | 0 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | | 20 474 | 0 | 20 474 | 8 441 |
| TOTAL | | 147 751 | 444 | 147 307 | 134 620 |

En milliers d'euros

| | Notes | 2014 | 2013 |
|--|----------|----------------|----------------|
| Montants avant affectation du résultat | | | |
| PASSIF | | | |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital social | P | 27 800 | 27 800 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport | Q | 15 500 | 15 500 |
| Réserves et report à nouveau | R | 64 932 | 61 782 |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | | 22 590 | 15 449 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | | 130 822 | 120 531 |
| Provisions pour risques et charges | S | 664 | 2 003 |
| DETTES | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | 127 | 70 |
| <i>dont concours bancaires courants</i> | | 127 | 70 |
| Emprunts et dettes financières divers | | 7 841 | 5 036 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | | 312 | 235 |
| Dettes fiscales et sociales | | 7 526 | 6 545 |
| Autres dettes | | 15 | 200 |
| TOTAL DES DETTES | T | 15 821 | 12 086 |
| TOTAL | | 147 307 | 134 620 |

Comptes sociaux : compte de résultat

| <i>En milliers d'euros</i> | Notes | 2014 | 2013 |
|--|----------|----------------|----------------|
| PRODUITS D'EXPLOITATION | E | 8 876 | 7 896 |
| Achats et charges externes | F | (2 021) | (1 698) |
| Impôts et taxes | | (3 348) | (986) |
| Charges de personnel | G | (12 958) | (12 835) |
| Dotations aux amortissements et provisions | H | (21) | (22) |
| Autres charges | | (315) | (286) |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | (9 787) | (7 930) |
| RÉSULTAT FINANCIER | I | 29 769 | 23 163 |
| RÉSULTAT COURANT | | 19 982 | 15 233 |
| Résultat exceptionnel | J | 1 774 | (672) |
| Résultat avant impôts | | 21 756 | 14 561 |
| Impôts sur les bénéfices | K | 834 | 888 |
| RÉSULTAT NET | | 22 590 | 15 449 |

Résultats financiers des cinq derniers exercices

En milliers d'euros

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 1 - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| a) Capital social | 28 055 | 27 800 | 27 800 | 27 800 | 27 800 |
| b) Nombre d'actions émises | 1 870 303 | 1 853 315 | 1 853 315 | 1 853 315 | 1 853 315 |
| c) Nombre d'obligations convertibles en actions | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| 2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE | | | | | |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes | 5 036 | 6 663 | 7 187 | 7 894 | 8 875 |
| b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions | 3 313 | (230) | 15 308 | 16 582 | 20 437 |
| c) Impôts sur les bénéfices | (1 131) | (1 104) | (1 302) | (888) | (834) |
| d) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | (1 588) | 11 294 | 16 594 | 15 449 | 22 590 |
| e) Montant des bénéfices distribués | 2 628 | 7 006 | 7 726 | 12 300 | 14 827 |
| 3 - RÉSULTATS PAR ACTION (en euros) | | | | | |
| a) Bénéfice après impôts avant amortissements et provisions | 2,38 | 0,47 | 8,96 | 9,42 | 11,48 |
| b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions | (0,85) | 6,09 | 8,95 | 8,34 | 12,19 |
| c) Montant des bénéfices distribués | 1,50 | 4,00 | 4,40 | 7,00 | 8,00 |
| 4 - PERSONNEL | | | | | |
| a) Nombre de salariés | 7 | 8 | 8 | 8 | 8 |
| b) Montant de la masse salariale | 5 699 | 6 950 | 6 788 | 7 934 | 8 990 |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Oeuvres...) | 1 882 | 2 742 | 4 211 | 4 900 | 3 969 |

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Burelle SA tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note I de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des actions propres. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables, et apprécié les hypothèses retenues et les évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux, ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 13 avril 2015

MAZARS
Jean-Luc BARLET

CAILLIAU DEDOIT ET ASSOCIÉS
Stéphane LIPSKI

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Commission de gestion et d'animation avec Burelle Participations SA

Votre Société a conclu une convention de services rémunérant le rôle de ses dirigeants dans l'animation et la gestion de Burelle Participations SA. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 4 avril 2008.

Le montant de la commission de gestion et d'animation due par Burelle Participations SA à Burelle SA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, s'est élevé à 350 776 euros.

Personnes intéressées : MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié.

Prestations de services de la Direction Générale du Groupe auprès des sociétés Compagnie Plastic Omnium SA et Sofiparc SAS

Votre Société a conclu une convention de services, révisée au deuxième semestre 2001, rémunérant les prestations d'animation et de coordination de l'ensemble des activités du Groupe. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2000. Ces prestations sont facturées à différentes sociétés du Groupe selon des clefs de répartition utilisées depuis le début de l'exercice 2013, qui ont été approuvées par votre Conseil d'Administration du 26 juillet 2013.

Au titre de cette convention conclue avec les différentes sociétés du Groupe, les prestations de services de la Direction Générale comptabilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élèvent respectivement à :

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| ■ Sofiparc SAS | 381 628 euros |
| ■ Compagnie Plastic Omnium SA | 1 505 089 euros |

En complément de cette facturation, les Conseils d'Administration de Burelle SA du 19 décembre 2003 et de Compagnie Plastic Omnium SA du 11 décembre 2003 ont approuvé la mise en place d'un plan de retraite complémentaire allouant à certains cadres du Groupe et aux Dirigeant Mandataires Sociaux, un complément de retraite de 10 % de leur rémunération actuelle. Une quote-part de ces charges portées par Burelle SA est refacturée à la Compagnie Plastic Omnium SA et à Sofiparc SAS dans la même proportion que celle arrêtée pour les prestations de services de Direction Générale. Votre Conseil d'Administration du 2 avril 2014 a confirmé son accord pour le plafonnement de ce complément de retraite à huit fois le PASS (plafond annuel de la Sécurité Sociale).

Au titre de l'année 2014, les montants suivants ont été facturés aux filiales du Groupe au titre du plan de retraite complémentaire :

| | |
|-------------------------------|---------------|
| ■ Sofiparc SAS | 44 408 euros |
| ■ Compagnie Plastic Omnium SA | 185 580 euros |

Personnes intéressées : Mme Éliane Lemarié et MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 13 avril 2015

MAZARS
Jean-Luc BARLET

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Stéphane LIPSKI

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital réservée aux adhérents à un plan d'épargne entreprise (13^e résolution)

Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2015

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés ou anciens salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, et qui sont adhérents à un plan d'épargne entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux, pour un montant maximal égal à 3% du capital social existant à la date de la présente Assemblée, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider une augmentation de capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des actions ordinaires à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Paris-La Défense et Paris, le 13 avril 2015

MAZARS
Jean-Luc BARLET

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS
Stéphane LIPSKI

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Versailles et de Paris

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions

de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Après avoir entendu lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux et vous proposons d'affecter le résultat net de Burelle SA pour l'exercice 2014 qui s'élève à 22 589 963,45 € comme suit :

Le bénéfice distribuable de 65 523 413,46 euros se décompose comme suit :

| | |
|--|------------------------|
| ■ report à nouveau disponible à fin 2014 : | 42 933 450,01 € |
| ■ résultat de l'exercice : | 22 589 963,45 € |
| = bénéfice distribuable : | 65 523 413,46 € |

Sur ce bénéfice, nous vous proposons la distribution d'un dividende total de 14 826 520 euros, soit pour chacune des actions qui composent le capital social, un dividende de 8 euros par action, en hausse de 14 % par rapport au dividende 2013 de 7,00 euros. La somme ainsi répartie entre les actionnaires est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Si vous approuvez cette proposition, les sommes nécessaires à cette distribution seront prélevées sur le bénéfice distribuable dont nous vous proposons d'affecter le solde, soit 50 696 893,46 euros, en report à nouveau.

Les dividendes non versés en raison des actions propres détenues par Burelle SA au moment de leur mise en paiement seront affectés en report à nouveau.

Nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, dividendes non versés sur actions propres déduits, ont été les suivants :

| | 2013 | 2012 | 2011 |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Nombre d'actions ayant droit au dividende | 1 757 101 | 1 755 828 | 1 751 596 |
| Dividende distribué | 7,00 € | 4,40 € | 4,00 € |

Conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous soumettons à votre approbation les conventions visées au Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux Conventions Réglementées et conclues et poursuivies au cours de l'exercice 2014.

Après avoir entendu lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous ont été communiqués.

Dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée à votre Société lors de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014, de procéder à l'achat de ses propres actions en vue :

- de l'animation du cours par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI,
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés dans le cadre d'une réduction de capital, qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- de leur attribution ou de leur cession à des salariés ou anciens salariés et des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'attribution d'actions gratuites ou de plans d'épargne d'entreprise ou inter-entreprises,
- de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de la mise en œuvre de toute pratique de marché admise par les autorités de marché.

Dans les conditions suivantes :

- le prix maximum auquel les actions seront acquises est de 1 200 euros par action,
- le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées, correspond légalement à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée, soit 185 331 actions,
- les rachats d'actions seront effectués par tous moyens, sur le marché boursier, de gré à gré ou par achats de blocs, sans limitation particulière pour ces acquisitions de blocs.

Au 31 décembre 2014, Burelle SA détient 96 948 actions propres soit 5,23 % du capital social. Sur ces actions propres, 93 515 actions (5,0 % du capital) sont affectées aux opérations de croissance externe et 3 433 actions figurent dans le contrat de liquidité.

Il vous est proposé de renouveler cette autorisation à votre Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée.

Dans les trois résolutions suivantes, nous vous proposons d'émettre votre avis sur les éléments de rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice 2014 à MM. Jean Burelle, Laurent Burelle et Paul Henry Lemarié. Ces informations sont disponibles en pages 208-212 du Rapport Annuel 2014.

Rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions

Dans les neuvième, dixième et onzième résolutions, nous vous proposons de renouveler, pour une durée de trois ans, les mandats d'Administrateur de Mme Éliane Lemarié et de MM. Jean Burelle et Laurent Burelle, qui appartiennent au groupe de contrôle familial.

Le mandat de M. Henri Moulard étant arrivé à échéance, nous vous demandons de le renouveler pour une nouvelle période de trois ans.

de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Dans la partie de l'Assemblée qui relève de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, nous soumettons à votre autorisation une treizième résolution qui a vocation de permettre au Conseil d'Administration de continuer à associer des salariés et anciens salariés au capital de la Société.

Dans cette résolution, il vous est proposé de déléguer au Conseil d'Administration l'ensemble des compétences nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des salariés et anciens salariés de votre Société ou de toutes sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, et qui sont adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres seraient souscrits par eux.

L'augmentation de capital serait fixée à 3% du capital social existant à la date de la présente Assemblée, soit, à titre indicatif au 30 avril 2015, une augmentation de capital social d'un montant nominal maximal de 834 000 euros par l'émission de 55 600 actions nouvelles. Conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix de souscription des actions ne pourra être ni supérieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne.

Cette délégation serait valable pour une période de vingt-six mois à compter de la date de la présente Assemblée.

Il vous sera donné lecture durant l'Assemblée du rapport des Commissaires aux Comptes sur cette proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés.

Compte tenu des autres mesures d'intéressement des salariés mises en place par la Société, nous vous recommandons de ne pas approuver cette résolution.

Dans la quatorzième résolution, il vous est demandé de refléter, dans les statuts, la modification administrative de l'adresse du siège social de la Société et d'approuver la mise en harmonie des paragraphes 3), 6) et 7) de l'article 16 des statuts avec les dispositions du décret du 8 décembre 2014 modifiant l'article R 225-85 du Code de commerce et celles de la loi du 29 mars 2014 modifiant l'article L 225-124 du Code de commerce.

La quinzième et dernière résolution traite des pouvoirs à conférer pour faire tous dépôts et formalités requis par la loi consécutivement à la tenue de cette Assemblée Générale Mixte.

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution : Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et desquels il résulte un bénéfice net de 22 589 963,45 euros.

Deuxième résolution : affectation du résultat et fixation du montant du dividende

L'Assemblée Générale, constatant que le résultat net de l'exercice s'élève à 22 589 963,45 euros et que le report à nouveau est de 42 933 450,01 euros, décide l'affectation de la somme nette représentant un montant de 65 523 413,46 euros telle qu'elle est proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

| | |
|---|----------------------------|
| • Dividendes sur 1 853 315 actions existantes au 31 décembre 2014 | 14 826 520,00 euros |
| • Report à nouveau | 50 696 893,46 euros |
| Total | 65 523 413,46 euros |

L'Assemblée fixe, en conséquence, le dividende pour l'exercice 2014 à 8 euros par action. L'intégralité de cette distribution est éligible, pour les personnes physiques domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera détaché le **5 juin 2015** et mis en paiement à la date fixée par le Conseil d'Administration, soit le **9 juin 2015**.

Les dividendes non versés en raison des actions propres qui seraient détenues par Burelle SA au moment de la mise en paiement seraient affectés au report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à la loi, des dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, dividendes non versés sur actions propres déduits :

| Exercice | Nombre d'actions rémunérées | Sommes réparties en euros | Dividende* en euros |
|----------|--|---------------------------|---------------------|
| 2011 | 1 751 596 actions entièrement libérées | 7 006 384 | 4,00 |
| 2012 | 1 755 828 actions entièrement libérées | 7 725 643 | 4,40 |
| 2013 | 1 757 101 actions entièrement libérées | 12 299 707 | 7,00 |

* Montant intégralement éligible à l'abattement de 40 % en 2011, 2012 et 2013 prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Troisième résolution : Conventions et engagements réglementés (anciennes conventions s'étant poursuivies au cours de l'exercice)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L 225-38 du Code de commerce, prend acte des informations mentionnées dans ce rapport concernant la poursuite au cours de l'exercice de conventions conclues au cours d'exercices antérieurs.

Quatrième résolution : approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils lui sont présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont résumées dans ces rapports et desquels il résulte un résultat net consolidé part du Groupe bénéficiaire de 134 millions d'euros.

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015

Cinquième résolution : Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir les actions de la Société, dans les conditions prévues aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de commerce en vue :

- d'assurer l'animation du cours ou la liquidité de l'action Burelle SA par un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique de l'AMAFI admise par l'AMF ; ou
- d'annuler tout ou partie des titres rachetés dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ; ou
- de les attribuer ou de les céder à des salariés ou anciens salariés ou des mandataires sociaux ou anciens mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées ou lui seront liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation applicable, notamment dans le cadre de plans d'options d'actions, d'opérations d'attribution gratuite d'actions existantes ou de plans d'épargne d'entreprise ou inter-entreprise ; ou
- de les conserver ou de les remettre ultérieurement à titre d'échange, de paiement ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe ; ou
- de mettre en œuvre toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par les autorités de marché ;

et selon les modalités suivantes :

- le nombre maximum d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ne pourra excéder 5 % du capital social au jour de la présente décision,
- le nombre total maximum d'actions acquises ne pourra excéder 10 % du capital social au jour de la présente décision, soit 1 853 315 actions représentant un nombre total maximum de 185 331 actions,
- le prix maximum d'achat ne devra pas excéder 1 200 euros par action.

Au 31 décembre 2014, Burelle SA détenait 96 948 actions propres. En cas d'utilisation de ces actions propres, le montant maximum que la Société serait amenée à déboursier pour acquérir 185 331 actions s'élève à 222 397 200 d'euros.

L'achat des actions ainsi que leur vente ou transfert pourront être réalisés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs, sur le marché boursier ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé, négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente. Ces opérations pourront être effectuées à tout moment sauf en période d'offre publique visant la Société.

À moins qu'elle le constate elle-même, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le nombre maximum d'actions pouvant être acquises et le prix maximal d'achat susvisé afin de tenir compte, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, d'amortissement du capital ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action dans la limite du plafond de 10 % du capital et du montant de 222 397 200 euros mentionné ci-dessus.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions déterminée par l'opération.

La présente autorisation prend effet à l'issue de la présente Assemblée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour ; elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2014 dans sa cinquième résolution pour sa partie non utilisée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations auprès de tous organismes, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de toute autre autorité qui s'y substituerait, et généralement, faire tout ce qui est nécessaire.

Sixième résolution : Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean Burelle

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-MEDEF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Jean Burelle, Président-Directeur Général, tels que présentés dans la section 'Rémunérations des Mandataires Sociaux' du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes sociaux.

**Septième résolution :
Avis sur les éléments de rémunération
due ou attribuée au titre de l'exercice 2014
à M. Laurent Burelle**

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-MEDEF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Laurent Burelle, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans la section 'Rémunérations des Mandataires Sociaux' du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes sociaux.

**Huitième résolution :
Avis sur les éléments de rémunération
due ou attribuée au titre de l'exercice 2014
à M. Paul Henry Lemarié**

L'Assemblée Générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de gouvernement d'entreprise Afep-MEDEF de juin 2013, lequel constitue le code de référence de la Société en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 à M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué, tels que présentés dans la section 'Rémunérations des Mandataires Sociaux' du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur les comptes sociaux.

**Neuvième résolution :
Renouvellement du mandat d'un Administrateur
(M. Jean Burelle)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Burelle.

Le mandat de Monsieur Jean Burelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

**Dixième résolution :
Renouvellement du mandat d'un Administrateur
(M. Laurent Burelle)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Laurent Burelle.

Le mandat de Monsieur Laurent Burelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

**Onzième résolution :
Renouvellement du mandat d'un Administrateur
(Mme Éliane Lemarié)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Madame Éliane Lemarié.

Le mandat de Madame Éliane Lemarié prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

**Douzième résolution :
Renouvellement du mandat d'un Administrateur
(M. Henri Moulard)**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle, pour une durée de trois ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Henri Moulard.

Le mandat de M. Henri Moulard prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2015

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Treizième résolution : Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour décider l'augmentation du capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, du rapport des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider de procéder en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, à l'émission d'actions réservées aux salariés ou anciens salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, et qui sont adhérents à un plan d'épargne entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres ainsi émis seraient souscrits par eux,
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en vertu de la présente délégation de compétence, au profit des salariés ou anciens salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L. 233-16 du Code de commerce, et qui sont adhérents à un plan d'épargne entreprise ainsi qu'à tous fonds communs de placement par l'intermédiaire desquels les titres émis seraient souscrits par eux,
- fixe à vingt-six mois, à compter de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation et prend acte que cette délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet,
- décide de fixer à 3% du capital social existant à la date de la présente Assemblée l'augmentation de capital qui pourrait ainsi être réalisée, soit, à titre indicatif au 30 avril 2015, une augmentation de capital social d'un montant nominal maximal de 834 000 euros par l'émission de 55 600 actions nouvelles,
- décide que le prix des actions souscrites par les bénéficiaires visés ci-dessus, en application de la présente délégation de compétence, sera fixé conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail.
- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment :
 - de fixer les conditions que devront remplir les salariés ou anciens salariés pour pouvoir souscrire, individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, aux titres émis en vertu de la présente délégation de compétence,
 - d'arrêter les conditions de l'émission,
 - d'arrêter la liste des sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'émission,
 - de décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,
 - de fixer les délais accordés aux adhérents pour la libération de leurs titres,
 - d'arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant de ladite augmentation pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie,
 - d'imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour les affecter à la réserve légale au niveau requis par la législation et la réglementation en vigueur,
 - d'une manière générale, accomplir tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et, notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la cotation, la négociabilité et le service financier des actions nouvelles ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, et pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les statuts.

Quatorzième résolution : Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de modifier l'article 4 - Siège social des statuts, pour préciser qu'il est situé 19 boulevard Jules Carteret au lieu de 19 avenue Jules Carteret.

En conséquence, l'article 4 - Siège social est modifié de la manière suivante :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à : Lyon (69007), 19 boulevard Jules Carteret. »

Le reste de l'article est inchangé.

- de mettre en harmonie les paragraphes 3), 6) et 7) de l'article 16 des statuts avec les dispositions du décret du 8 décembre 2014 modifiant l'article R 225-85 du Code de commerce et celles de la loi du 29 mars 2014 modifiant l'article L 225-124 du Code de commerce et en conséquence de modifier la rédaction de la manière suivante, le reste demeurant inchangé :

« 3) Tout propriétaire d'actions peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription en compte des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du code de commerce, au deuxième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité, cette inscription dans les comptes de titres au porteur étant justifiée par le dépôt d'une attestation de participation dans le même délai et au lieu mentionné dans la convocation. »

« 6) Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la loi. Le formulaire de vote par correspondance, pour être pris en compte, doit être reçu par la Société deux jours avant la date de réunion de l'assemblée, accompagné de la justification d'une inscription nominative ou d'une attestation de participation comme indiqué ci-dessus. »

« 7) Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Toute action transférée en propriété perd ce droit de vote double; néanmoins le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours. La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires si celles-ci en bénéficient. »

Quinzième résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités de publicité prescrites par la loi.

Burelle SA

Relations actionnaires

1, allée Pierre Burelle - 92593 Levallois cedex

Tél. : +33 (0) 1 40 87 65 00

Fax : +33 (0) 1 47 39 96 80

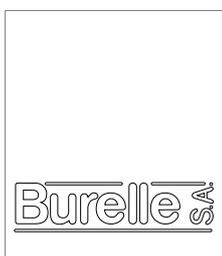
investor.relations@burelle.com

<http://www.burelle.com>

Direction Générale de Burelle SA

1, rue François 1^{er} - 75008 Paris

Site internet : www.burelle.com



Siège social

19, boulevard Jules Carteret - 69007 Lyon

Société Anonyme au Capital de 27 799 725 euros

RCS : Lyon 785 386 319

APE : 741J